

Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal dans le cas de l'Art 62 des RG

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Période du 7 et 8 Septembre 2024

GARD

VERS : stade municipal du 7 juin jusqu'à nouvel ordre

PIEMONT CEVENOL du 7 et 8 septembre 2024 jusqu'à 12h00 :

- SAUVE : stade Robert Gaillard
- LEDIGNAN : stade Eric Lafont ; stade honneur
- ST HIPPOLYTE DU FORT : stade André Molines
- QUISSAC : stade de la Glacière

VERGEZE : stades Diagana et Perrier du 07.09 12h00 au 09.09 8h00

BESSEGES : terrains du stade Louis Baubet 06.09 au 09.09.

BROUZET LES ALES : stade communal du 06.09 au 09.09

SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.

Mise à jour le 06/09/2024 15:46

LOZERE